

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 4 septembre 2023

Objet : Exercice du droit de retrait des agents municipaux

Chers administrés, chers parents,

Suite à une accusation portée à l'encontre de l'un des animateurs du Centre de loisirs dans l'exercice de ses fonctions et à une agression subie à son domicile, **les agents du service jeunesse m'ont fait part de leur décision d'exercer leur droit de retrait**, encadré par les articles L4131-1 à L4132-5 du Code du travail et par les articles 5-1 à 5-4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La plainte déposée par les parents de l'enfant a fait l'objet d'un classement sans suite par le Tribunal judiciaire de Bordeaux. Toutefois, les agents estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions, par crainte d'être à leur tour incriminés et/ou agressés.

Les agents œuvrant au contact du public au sein d'autres services se joignent à cette démarche, tout comme vos élus. Tous sont inquiets de la multiplication, à l'échelle nationale, de faits de violence à l'égard des fonctionnaires et des élus et souhaitent marquer leur soutien à leur collègue qu'ils estiment diffamé.

Par conséquent, j'ai le regret de vous informer que **les services municipaux (administratifs, restauration scolaire et centre de loisirs) seront fermés les mardi 5 et mercredi 6 septembre 2023. Aucun accueil du public en Mairie ni des enfants lors des temps périscolaires, pause méridienne incluse, ne pourra être assuré lors de ces deux journées.**

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Mme Laurence BOURGADE,
Maire

